



Démission et chantage de l'employeur

Par **pierlog**, le **01/07/2010 à 14:12**

Bonjour,

Je suis éducatrice sportive et j'ai plusieurs employeurs, je viens de donner ma démission à une association sportive qui m'emploie depuis 1998. Les raisons sont que les adhérentes sont de moins en moins nombreuses et pour qu'un cours soit rentable pour l'asso il faut minimum 15 adhérentes par cours de gym et là je terminais la saison avec 9 inscrites dont 5 toujours ponctuelles chaque semaine.

Le lieu de travail étant à 17 km de chez moi et mon employeur dans cette asso ne me paye pas les frais de route, j'ai décidé de donner ma démission et de chercher d'autres cours.

J'ai donc prévenu oralement 2 mois avant le président de l'association que je ne reviendrai pas en septembre et je lui ai envoyé ma lettre de démission en mai pour un mois de préavis qui s'est terminé vendredi 25 juin.

Il me répond par courrier que je dois lui rendre les clefs du gymnase ainsi que le step qu'il m'a acheté et un CD AUDIO pour les cours de step. A ce jour je n'ai toujours pas eu mon salaire donc je décide de l'appeler, il me dit qu'il ne m'enverra pas mon salaire si je ne lui donne pas les clefs du gymnase et le cd.

J'ai été très déçue et surprise qu'il me fasse du chantage alors que j'ai travaillé pour eux pendant 12 ans et jamais eu de souci mais je pense que le fait de voir les adhérents partir il me met ça sur le dos. Mais c'est une personne très mal aimable et les adhérents se plaignent.

Donc je lui ai dit par téléphone que je ne comprenais pas son agressivité qu'il n'a rien eu à me reprocher que j'ai démissionné car je ne veux pas me retrouver en plein milieu de l'année

licencié pour manque d'adhésion...

et il me répond, "Je n'ai plus rien à vous dire vous me faite chier!!!!!!!!!!!" oui il a été vulguère et m'a raccroché au nez

Que dois-je faire si mon salaire ne me parvient pas????? dois je lui envoyé un courrier recommandé??

Merci de votre réponses

Par **jeetendra**, le **01/07/2010** à **17:45**

[fluo]Direction Départementale et Inspection du Travail Seine-Maritime[/fluo]
cité administrative
2 RUE SAINT SEVER
76100 Rouen
Téléphone 1 : 02.32.18.98.98

Bonjour, pour vous éviter des ennuis, il vaut mieux rendre à l'employeur ce qu'il vous réclame (les clefs du gymnase, le step, le CD audio) par courrier recommandé avec accusé de réception.

Prenez contact avec la Direction Départementale du Travail à Rouen, ils tiennent des permanences juridiques en Droit du travail et vous soutiendront dans votre différent, courage à vous, cordialement.

Par **pierlog**, le **01/07/2010** à **17:51**

Merci pour votre réponse, je suis allée à la mairie de la commune où se tient cette association et c'est là que se trouve le gymnase et j'ai rendu les clefs ainsi que le cd (le step se trouve dans le gymnase) et je leur ai demandé une attestation comme quoi j'ai bien rendu les clefs
J'appellerai l'inspection du travail
Merci encore

Par **jeetendra**, le **01/07/2010** à **17:55**

de rien, tenez bon, bonne soirée à vous